

# PAS DE CENTRALE EN BASSE AUTOMNE

[www.pasdecentrale.fr](http://www.pasdecentrale.fr)  
[www.basseautomne.fr](http://www.basseautomne.fr)

Communiqué de presse du 10 mars 2013



## CENTRALE AU GAZ A VERBERIE UNE PAGE SE TOURNE.....

L'enquête publique sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Basse-Automne et de la Plaine d'Estrées s'est terminée le 8 février. En toute logique, un mois plus tard, le commissaire-enquêteur transmet son rapport et ses conclusions.

Sans appel.

Le projet de centrale n'a pas sa place sur le territoire de Verberie.

Notre association tient à souligner le remarquable élan des habitants de nos communes, de leurs associations, qui ont contribué par centaines à cette enquête publique : 761 contributions ont été enregistrées par le commissaire-enquêteur, dont 8 favorables. C'est donc une opposition à 99% à ce projet.

Il reste une dernière étape : la modification du projet de SCoT par le syndicat mixte de la Basse-Automne et de la Plaine d'Estrées, conformément aux conclusions du commissaire-enquêteur, avant son approbation.

Nous avons confiance, aujourd'hui, que le parti de la raison l'emportera, mettant ainsi fin à ces 5 années de perturbation de la vie publique sur notre territoire.

Franck Deboise

Président de l'association  
Pas de centrale en Basse-Automne  
[pasdecentrale@orange.fr](mailto:pasdecentrale@orange.fr)  
tel 06 08 96 71 32

*Les conclusions de M. Jacques ALAURENT, commissaire-enquêteur*

« Je donne un AVIS FAVORABLE à la mise en place du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte Basse Automne Plaine d'Estrées assorti des **CONDITIONS EXPRESSES** suivantes :

- **suppression du projet de construction d'une centrale à cycle combine gaz sur le territoire de Verberie – lieudit « Bellevue »**  
**le plateau situé au sud de Verberie restera un espace agricole préservé de toute activité industrielle ou énergétique**
- limitation de la consommation foncière (ensemble du développement urbain et du développement économique) à 300 ha  
cette valeur comprend une part dédiée à la consommation foncière nécessaire au développement économique de la plate forme multi modale de Longueil-Sainte-Marie, (projet POPI : Paris-Oise Port Intérieur) estimée à environ 50 ha, compte tenu de l'abandon du projet de construction de la centrale (libération de 30 ha)

Le PADD et le DOG devront être modifiés pour tenir compte des éléments ci-dessus »

Pour aller plus loin...quelques extraits des avis exprimés par le commissaire-enquêteur aux différents chapitres de son rapport :

« ...la construction de la centrale à gaz impacterait de façon importante (supprimerait ?) un corridor écologique essentiel »

« ... les risques que ces polluants soient néfastes pour la santé des populations existent et sont à prendre en compte, même s'ils sont relativement limités dans les centrales à gaz. On ne peut pas échapper aux rejets importants (810t/h) de vapeur d'eau dans l'atmosphère et donc au risque d'accroissement des brouillards et aux risques de légionellose »

« Le fonctionnement de la centrale à gaz entraînerait la production d'une quantité de gaz à effet de serre très importante, incompatible avec les objectifs de réduction de celui-ci que prône le Grenelle de l'Environnement »

«... la construction d'une centrale à gaz, là où elle est envisagée, nuirait au tourisme parce qu'incongrue dans un territoire parsemé de nombreux espaces remarquables, qui sont à protéger. Elle nuirait aussi à la qualité de la vie à cause de la pollution de l'air par les fumées et la vapeur d'eau »

le rapport complet du commissaire enquêteur est disponible sur ce lien (39 pages)

[www.basseautomne.fr/doc/2013-03-04-scot-smbape-rapport.pdf](http://www.basseautomne.fr/doc/2013-03-04-scot-smbape-rapport.pdf)